



IFLA  
2005  
OSLO

## World Library and Information Congress: 71th IFLA General Conference and Council

### "Libraries - A voyage of discovery"

August 14th - 18th 2005, Oslo, Norway

*Conference Programme:*

<http://www.ifla.org/IV/ifla71/Programme.htm>

septembre 28, 2005

**Code Number:** 144-F  
**Meeting:** 149 SI - Division of Regional Activities

### **Bibliothèques publiques : partenariats et politiques publiques en Amérique Latine et dans les Caraïbes : le cas du Brésil**

**Clarice Muhlethaler de Souza<sup>1</sup>**

*Traduction par Sarah de Bogui,  
Etudiante à la Maîtrise,  
Ecole de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information,  
Université de Montréal  
[Sarra.de.bogui@umontreal.ca](mailto:Sarra.de.bogui@umontreal.ca)*

#### **Résumé**

Panorama des principaux partenariats et politiques publiques développés au Brésil afin d'appuyer la lecture et les bibliothèques à caractère public. Plans et programmes nationaux développés dans les pays d'Amérique Latine et dans les Caraïbes.

---

<sup>1</sup> Clarice Muhlethaler de Souza es consultora independiente senior. Maestra en Ciencia de la Información de la Universidad Federal de Rio de Janeiro, RJ, Brasil desde 1983. Bachiller en Biblioteconomía y Documentación de la Universidad Federal Fluminense, Niterói, RJ, Brasil desde 1974. Profesora del Departamento de Ciencia de la Información de la Universidad Federal Fluminense, Niterói, RJ, Brasil (1977-2003). Especialista en Planeamiento y Administración de Tecnologías de Búsqueda y Recuperación de la Información.

## 1. La société d'information

La majorité des peuples ne vivent pas, ne comprennent pas et bénéficient encore moins des mécanismes de la société d'information, à moins qu'ils ne soient de fait réellement atteints directement et indirectement par ses conséquences.

Il y a ceux qui font face à l'utilisation des technologies de communication et d'information comme à celle d'une boîte à outils et qui croient qu'un accès plus large à ces dernières est une question politique et que, en même temps, elles n'amènent pas de solution immédiate à l'instabilité économique et financière, à l'inégalité sociale, au chômage croissant jusque dans les pays développés et aux crimes contre l'environnement.

D'autres affirment que les technologies de communication et d'information sont plus que des boîtes à outils. Elles sont les signes d'une révolution de l'information et d'un nouveau paradigme de la société pour lequel des valeurs élémentaires comme le travail, la propriété intellectuelle et l'intérêt public sont en voie d'être remodelées.

Face à ces deux points de vue opposés, nous proposons une position pour laquelle, plus que la volonté politique, nous considérons comme nécessaire une *vision politique* capable de dépasser les tendances nationalistes ou culturellement limitées. C'est-à-dire penser des solutions technologiques du point de vue politique, culturel, social et éthique. Il est clair que pour cela une question se pose, dans un monde aux tribus et aux ghettos innombrables : *qu'est-ce que le bien commun ?*

De nos jours, la convergence électronique, digitale ou virtuelle affecte tous les aspects de la société. De fait, la globalisation technologique et économique affecte tous les pays de manière directe ou indirecte, sous l'égide des *moyens* de communication et d'information. Il n'existe pas encore d'universalisation des *fins* capable de proposer de réduire les inégalités, de favoriser la justice sociale et la redistribution économique. En continuant ainsi, nous risquons de construire une société de l'information qui, incapable de garantir la justice sociale et la signification de *bien commun*, ne profiterait pas de manière égale à tous les peuples.

Dans ce qui suit, nous allons présenter un bref panorama des principales initiatives, des plans, des programmes, des projets et des partenariats qui sont en marche en Amérique Latine et dans les Caraïbes, en faveur de la promotion du livre, de la lecture et des bibliothèques tout comme quelques actions également réalisées dans le même sens au Brésil.

## 2. Le Plan Ibéro américain de Lecture – ILÍMITA

Le Plan Ibéro américain de Lecture – ILÍMITA, <http://www.ilimita.info/>, programme de la Chambre des Chefs d'Etat et de Gouvernement, est une initiative travaillant à l'articulation entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour que, dans la région, soient entreprises ou se poursuivent des actions immédiates et à long terme, en faveur de la lecture.

L'une des principales lignes d'action de ILÍMITA est de convertir la promotion de la lecture en thème de politique publique pour laquelle l'Organisation des Etats Ibéro américains pour l'Education, la Science et la Culture, OEI, et le Centre Régional pour la Promotion du Livre en Amérique Latine et Caraïbes, Cerlalc, institutions chargées de l'élaboration et de l'exécution du Plan dans les vingt et un pays d'Amérique Ibérique, susciteront une journée régionale de réflexion menée autour de la lecture, avec l'appui de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale, AECI et le Ministère espagnol de l'Education et de la Science.

Du 13 au 15 septembre 2004, à Cartagena de Indias, Colombie, s'est tenue la Réunion pour la Formulation d'un agenda de politiques publiques de lecture avec la participation de dix

huit experts du système de la lecture et du livre, venant de dix pays. Un guide documenté a été élaboré en commun avec la proposition de recommander des objectifs, des actions et des moyens pour travailler à la promotion de la lecture selon une perspective globale impliquant la volonté de l'Etat et l'articulation des divers secteurs concernés par le domaine.

Dans une première phase, dix priorités ont été ainsi mises en place formant un rappel grâce à des propositions sur le renforcement des bibliothèques publiques, l'intégration de ce thème dans les politiques éducatives, la promotion de la lecture pour la petite enfance, la participation active de la société civile à la construction des politiques énoncées et la formation de médiateurs, entre autres champs d'actions centraux.

Tout ceci à partir d'une définition stratégique de la politique publique abordée comme un processus de construction sociale encadrant le rôle des institutions gouvernementales et des actions de concertation requises pour la formulation de plans nationaux de lecture, de lois sur le livre et, de manière générale, de projets de promotion de la lecture.

Que signifie penser la lecture comme un enjeu de politique publique ?

Il y a lieu de mettre en exergue un des effets immédiats de la réflexion menée et de la mise en circulation du document préliminaire, produit de ladite réunion : la réclamation par une partie des gouvernements de conseils techniques pour l'élaboration de plans nationaux de lecture, sur la base des recommandations consignées. Ce travail se traduira par le processus lancé par neuf pays de la communauté ibéro américaine qui ont déclaré leur volonté, au plus haut niveau politique, de concevoir la promotion de la lecture comme une activité transversale et prioritaire pour la société.

### **3. Pour un Agenda de Politiques Publiques de Lecture**

L'Agenda de politiques publiques de lecture que nous présentons à présent a été reconnu par la Réunion des Hauts Fonctionnaires des Questions Culturelles (San José, Costa Rica, 22 et 23 octobre 2004), préliminaire à la XIV Chambre Ibéro américaine des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Le document de l'*Agenda* débute en expliquant les présupposés qui serviront de cadre conceptuel, suivis des dix grandes priorités pour le développement de la lecture et de l'écriture dans la région. Ces priorités se traduisent ensuite par une série de propositions opérationnelles qui donnent des orientations sur la responsabilité et la gestion, les bénéficiaires, les objectifs et les actions recommandées, toutes dirigées dans le but de parvenir à ce que les priorités trouvent leur réalisation dans la pratique.

#### **3.1. Présupposés**

La lecture et l'écriture sont des impératifs pour que toutes les personnes puissent atteindre un niveau élémentaire d'éducation et poursuivre leur processus d'apprentissage tout au long de la vie ; une voie pour assurer la libre circulation et l'appropriation sociale des connaissances, un bagage intellectuel indispensable pour la construction de l'identité personnelle, la capacité de réflexion, le sens critique et le développement des compétences de travail qui permettent de se réaliser professionnellement et d'exercer un travail digne.

La capacité à utiliser le langage écrit dans différents contextes et différentes situations est, en outre, une condition nécessaire pour que les personnes puissent faire valoir leurs droits et participer activement à la société à travers l'exercice d'une citoyenneté responsable.

C'est pour ces raisons que se sont réunis les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la XIII<sup>e</sup> Chambre Ibéro américaine (Santa Cruz de la Sierra, 2003) afin de reconnaître, dans le texte de leur déclaration, l'importance de la lecture en tant que « un réel instrument d'intégration sociale et un facteur élémentaire pour le développement social, culturel et économique de nos pays<sup>2</sup> ».

Cependant, pour devenir un réel instrument d'intégration sociale, il est nécessaire que la lecture et l'écriture s'affirment comme un enjeu prioritaire concernant toute la société et comme un thème qui doit en venir à faire partie des agendas de politique publique. Les abandonner à la libre initiative des particuliers ou des intérêts du marché signifierait qu'elles continueraient à rester le privilège de quelques uns.

Penser la lecture et l'écriture comme un enjeu de politique publique implique de reconnaître que celles-ci ne possèdent pas de valeur neutre mais qu'elles sont liées à des processus sociaux qui les transforment en un puissant outil de démocratisation et de participation sociale.

De tout cela, il résulte qu'il faut absolument surmonter l'idée selon laquelle le problème consiste à formuler la « politique correcte » et convoquer ensuite les différents acteurs sociaux dont le rôle consisterait uniquement à mettre en marche son exécution. Cette conception limitée des politiques publiques a conduit à dessiner des politiques abstraites comme s'il s'agissait seulement d'un exercice intellectuel, et à oublier que la décision traduisant l'importance et l'intérêt public d'un problème – et par voie de conséquence son intégration dans le champ politique – est le résultat d'un processus complexe, dans lequel entrent en jeu des représentations et des intérêts divers.

En ce sens, il est nécessaire d'aborder la politique publique selon une perspective bien plus large, qui rende compte du caractère dynamique et conflictuel du processus à travers lequel prend forme une action publique face à une situation sociale qu'elle prétend transformer.

Sous l'angle d'une telle perspective, le processus doit être orienté vers la création de conditions qui garantissent la participation, la confrontation et la négociation des représentations et des intérêts des acteurs engagés dans toutes les étapes de gestion de la politique, plutôt que dans l'application stricte de la « politique correcte » conçue par une partie des acteurs impliqués. C'est précisément cet esprit qui a inspiré la Réunion de Carthagène.

L'élaboration d'une politique publique prend en compte deux dimensions fondamentales : d'un côté une représentation ou une image sociale de la réalité sur laquelle on souhaite intervenir et quelques principes qui fondent l'action ; d'un autre côté, un ensemble de moyens et de processus organisationnels, financiers, administratifs, juridiques et humains qui font qu'une politique ne reste pas seulement sur un plan intellectuel mais prend forme grâce à des processus sociaux concrets. Ces deux dimensions doivent demeurer également présentes dans l'élaboration d'une politique de la lecture et de l'écriture.

Lire et écrire sont des pratiques culturelles qui, comme telles, sont traversées par des processus historiques et sociaux qui les rendent nécessairement changeantes et diverses ; des pratiques qui se trouvent engagées dans un processus de mutation, conséquence des changements dans le système des valeurs et dans les nouvelles dynamiques sociales associées à la globalisation, tout comme elles sont traversées par les transformations apparues dans la sphère symbolique engendrée par l'action des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans une perspective de politique publique, la lecture et l'écriture ne doivent pas

---

<sup>2</sup> Note de l'auteur : Déclaration de la XIII<sup>e</sup> Chambre Ibéro américaine des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Santa Cruz de la SiCITI, 2003

seulement être considérées comme un problème pédagogique ou une pratique individuelle mais aussi, avant tout, comme une pratique profondément socialisée.

Comme tant d'autres pratiques culturelles, les actes de lecture et d'écriture sont traversés par des motivations et des représentations sociales, qui n'échappent pas aux déterminants économiques, technologique ou institutionnels et qui se traduisent par un large répertoire de pratiques et de modalités diverses. Une politique publique de lecture et d'écriture qui vise à servir d'instrument d'intégration sociale ne peut adopter une conception univoque et exclusive de ces pratiques. Au contraire, elle doit être ouverte et reconnaître qu'il n'existe pas de forme privilégiée de lecture et d'écriture commune à tous puisque la diversité universelle des acteurs sociaux établit en pratique des manières distinctes de lire et d'écrire – lectures et écritures – avec des évaluations, des finalités et des attentes très différentes.

S'il est certain qu'une politique publique de lecture et d'écriture ne pourrait se concevoir sans un leadership décidé par l'Etat, il est également sûr que ni son élaboration ni sa gestion ne peuvent être une responsabilité exclusivement étatique. Dès l'instant où il devient clair que le public est le point de rencontre d'intérêts collectifs, les politiques publiques doivent s'entendre comme toute forme d'action organisée qui poursuit des objectifs d'intérêt commun, plus que comme la rencontre d'actions étatiques. Les politiques de lecture doivent reconnaître le rôle clé qu'ont joués – et doivent continuer à jouer – les institutions, les fondations, les organismes internationaux et les organisations de la société civile dans le développement d'une culture écrite dans la région.

L'une des leçons qui se détache des tentatives réalisées pour intégrer la lecture dans les agendas de politique publique et de l'analyse de quelques expériences représentatives – particulièrement les plans nationaux de lecture – est l'importance de la gestion en tant qu'élément critique pour que les politiques ne restent pas uniquement sur un plan discursif ou normatif, mais pour que leur élaboration soit accompagnée de processus et de mécanismes concrets pour ouvrir une brèche entre le souhaitable et le possible.

La construction de l'Agenda a été conçue comme un exercice éminemment participatif et démocratique auquel a été convié un groupe pluraliste d'acteurs engagés dans le développement de la culture écrite dans différents pays de l'Amérique Ibérique, afin de discuter ouvertement de leurs différents intérêts, attentes et points de vue afin de parvenir à un accord de base sur ce que devrait contenir un Agenda de politiques publiques de lecture pour l'Amérique Ibérique.

La finalité principale de cet agenda de politique publique consiste à établir une géographie du possible, une carte qui permet de préciser et de localiser les moyens concrets considérés comme viables, prioritaires, qui répondent aux attentes, renforcent des pratiques et développent des potentialités. Pour cette raison, le texte suivant propose un Agenda de politiques publiques pour la lecture qui, à la fois met en place un ensemble de priorités pour orienter les actions des gouvernements et de la société civile, et en même temps tente de rendre explicites les conditions, les chemins d'actions, les processus et les mécanismes institutionnels qui permettront de transformer ces priorités en réalités.

### **3.2. Priorités et stratégies d'implantation**

**1. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LECTURE ET D'ECRITURE DOIVENT FAIRE PARTIE INTEGRANTE DES POLITIQUES D'ETAT. EN PLUS D'ÊTRE INSCRITES DANS LES LOIS ET LES NORMES JURIDIQUES, ELLES DOIVENT ÊTRE ACCOMPAGNEES DE MECANISMES DE FINANCEMENT ET DE STRUCTURES ORGANISATIONNELLES QUI PERMETTENT D'ARTICULER LES DIFFERENTS**

## NIVEAUX DE DIRECTION ET LES SECTEURS TRAVAILLANT À LA PROMOTION DE LA LECTURE.

**Gestionnaires et responsables :** les responsables de la convocation et de la coordination des politiques de lecture sont principalement les ministères de la culture et de l'éducation à un niveau central et local. Leurs gestionnaires sont les hauts fonctionnaires des bureaux ministériels et les dirigeants d'institutions, de fondations publiques et de départements de l'administration publique du livre et la lecture à tous les niveaux.

**Bénéficiaires :** la population en général

**Objectifs :** pour que les politiques publiques se transforment en politiques d'état, il est indispensable de garantir leur continuité, de créer ou de consolider des structures avec une capacité effective d'action et d'assurer la participation citoyenne.

**Actions recommandées :** élaborer et promulguer des législations engageant le gouvernement à trois niveaux (national, régional et local) afin que ces derniers garantissent l'existence de structure permanentes avec un budget qui leur soit propre et un financement public, comme des institutions de promotion du livre et de la lecture. De même promouvoir l'organisation d'espaces de participation citoyenne, de concertation et de coordination interinstitutionnelle.

- Réaliser des rencontres, des séminaires et des foires avec la participation de tous les acteurs ;
- Réaliser des études sur les politiques publiques de lecture dans les différents pays ;
- Réaliser une large consultation incluant tous les acteurs sociaux au cours des différentes étapes du processus et exploiter les possibilités offertes par Internet pour démocratiser les politiques ;
- Elaborer des lois autour du livre et de la lecture qui impliquent tous les secteurs du gouvernement, en engageant les différents niveaux de l'administration ;
- Favoriser l'apparition et le renforcement des institutions et des organismes tels que des instituts du livre et de la lecture, des fondations et d'autres instances du gouvernement dédiées à l'exécution de politiques de lecture ;
- Créer des fonds publics de promotion de la lecture avec des ressources publiques et avec la participation de secteurs économiques concernés par son développement ;
- Pour la mise en place des politiques énoncées et ce sur une grande couverture territoriale, il est indispensable de créer des systèmes de bibliothèques publiques nationaux, régionaux et municipaux et d'établir un réseau de bibliothèques fonctionnant comme un élément de la structure nationale.

**Moyens :** Il est nécessaire de faire appel aux ressources des trois niveaux de l'administration (nationale, régionale et locale), aux fonds publics pour la promotion de la lecture, aux autres instances gouvernementales appartenant aux domaines de la culture et de l'éducation, aux entreprises faisant partie de la chaîne de production du livre et de la lecture, aux organisations non gouvernementales et à la coopération internationale.

**2. GARANTIR L'ACCES DE TOUTE LA POPULATION À LA CULTURE ECRITE (LIVRES ET AUTRES SUPPORTS DE LECTURE) EST DE LA RESPONSABILITE DE TOUTE LA SOCIETE ET UNE TÂCHE PRIORITAIRE DANS L'ACTION DE L'ETAT COMME MOYEN D'INTEGRATION SOCIALE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE.**

**Gestionnaires et responsables :** Puisque l'Etat est le principal responsable et garant de l'accès de la population à la culture écrite, cette priorité concerne les administrations centrales, régionales et locales, au sein des différentes instances de l'éducation et de la culture. Mais comme la promotion du livre et de la lecture est une tâche qui concerne également toute la société, il est impératif que l'Etat interagisse avec les associations professionnelles, les syndicats, les médias, les éditeurs, les entreprises, les parents et toutes les organisations et toutes les institutions de la société civile.

**Bénéficiaires :** Toute la société, et en particulier les groupes marginalisés socialement, économiquement et territorialement.

**Objectifs :** Renforcer la démocratie et l'intégration sociale et garantir l'accès à l'information, à la connaissance et à la formation permanente.

**Actions recommandées :** Favoriser la création de conseils nationaux du livre et de la lecture, en tant qu'espaces privilégiés de concertation entre les secteurs impliqués dans le domaine de la lecture.

➤ Présenter des plans nationaux d'alphabétisation et de promotion du livre, de la lecture et des bibliothèques développant des programmes spécifiques afin de toucher les différentes populations, en particulier celles qui sont traditionnellement exclues de la culture écrite.

**Moyens :** Les moyens utilisés pour concrétiser ces actions devront faire partie intégrante des plans de développement des administrations centrales, régionales et locales et ils devront être complétés par des apports du secteur privé.

**3. METTRE EN PLACE DES MECANISMES DE PARTICIPATION CITOYENNE ORGANISES AU NIVEAU LOCAL, REGIONAL ET NATIONAL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LECTURE.**

**Gestionnaires et responsables :** La gestion de cette priorité est une tâche qui relève des organisations d'enseignants et de bibliothécaires, en union avec les organisations communautaires. Sa responsabilité appartiendra aux gestionnaires et aux directeurs des programmes de lecture aux différents niveaux de l'administration.

**Bénéficiaires :** Les organisations de la société civile et la population en général, en mettant l'accent sur les secteurs exclus de la culture écrite.

**Objectifs :** Afin d'obtenir la participation citoyenne dans la construction d'une politique publique, il est indispensable de promouvoir l'organisation de la société civile autour de la lecture, d'appuyer des initiatives d'organisation et de démocratiser la discussion et l'élaboration de politiques.

**Actions recommandées :** Favoriser les changements dans les conceptions qui font obstacle à l'apparition d'initiatives visant à organiser de la société en faveur de la lecture et de l'écriture.

- Organiser et appuyer de larges rencontres citoyennes et par secteur, aux niveaux national, régional et local ;
- Réaliser des consultations auprès des différents acteurs, par le biais d'Internet et d'autres moyens de communication de masse ;
- Donner une impulsion à la formation de conseils locaux et régionaux ;
- Donner une impulsion et appuyer la construction de réseaux de conseils locaux et régionaux permettant l'échange d'expériences de participation et le renforcement des mécanismes de représentation citoyenne ;
- Alimenter les réseaux et les conseils en matériaux théoriques et techniques contribuant à enrichir la réflexion et la gestion ;
- Mettre en place des programmes de formation et de participation de la communauté, et des groupes organisés capables d'exercer un réel audit social des plans et des programmes de lecture.

**Moyens :** Afin d'obtenir la participation de la population, il est nécessaire de compter sur l'appui institutionnel des divers niveaux d'administration et des organisations de la société civile, des organisations internationales et des moyens de communication au niveau national et local.

#### 4. RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION PUBLIQUE COMME L'ESPACE DE PREDILECTION POUR CONCRETISER LE DROIT DE LA POPULATION À LA LECTURE ET À L'ÉCRITURE.

**Gestionnaires et responsables :** Pour rendre ce droit effectif, le concours de tous les acteurs engagés dans la gestion de l'éducation publique, formelle et informelle est requis : les ministères et les secrétariats de l'éducation, les noyaux éducatifs, les autorités directives des établissements, les éducateurs, les conseils scolaires, les coordinateurs pédagogiques et les gestionnaires culturels.

**Bénéficiaires :** Les actions qui dérivent de cette priorité bénéficient aux élèves, aux enseignants, aux parents et à la communauté éducative.

**Objectifs :** Les pratiques significatives de lecture et d'écriture qui sont réalisées dans l'espace scolaire rendent possible l'accès à la connaissance, favorisent le développement de la pensée critique et réflexive et enrichissent la capacité créative, esthétique et symbolique des enfants. Le succès de cet objectif contribue à améliorer la qualité d'apprentissage et à diminuer l'abandon scolaire.

**Actions recommandées :** Réaliser des diagnostics qui offrent des éléments permettant de fixer des buts et de définir les actions nécessaires à leur accomplissement.

- Créer des expériences significatives de lecture et d'écriture faisant promotion de l'usage de divers supports de lecture de qualité, dans différents genres et sous différents formats ;
- Former les enseignants et les bibliothécaires comme de véritables lecteurs et écrivains, de manière à ce qu'ils puissent être de véritables médiateurs de la lecture et de l'écriture ;
- Renforcer les liens de l'école avec d'autres expressions culturelles, telles que le musée, le théâtre, le cinéma, la musique et la tradition orale ;



- Elargir les services et les collections des bibliothèques scolaires offerts à la communauté dans les localités qui ne possèdent pas de bibliothèques publiques, étant entendu que, aussi bien la bibliothèque scolaire que la bibliothèque publique sont de natures distinctes ;
- Elargir les buts des programmes d'éducation interculturels bilingues ;
- Faire valoir le droit à la lecture et à l'écriture des enfants, garçons et filles, et de tous les jeunes affectés par un handicap, quel qu'il soit ;
- Elaborer des politiques institutionnelles de lecture et d'écriture à travers lesquelles puisse se mettre en place un compromis institutionnel afin de transformer l'utilisation de la bibliothèque scolaire et de créer des espaces de formation pour les enseignants en ce qui concerne, entre autres, la sélection de matériaux pour les écoles.

**Moyens :** Il est souhaitable de prendre en compte les résultats des recherches menées dans les universités et autres centres d'étude, la systématisation des expériences de qualité que réalisent d'autres acteurs dans divers pays de la région, les mécanismes de coopération internationale existants et l'échange d'expérience à l'intérieur de chaque pays.

## 5. CREER ET ACTUALISER LES BIBLIOTHEQUES SCOLAIRES ET AUTRES ESPACES DE LECTURE DANS LES ECOLES PUBLIQUES, A TITRE D'OUTIL INDISPENSABLE A LA FORMATION DES ELEVES ET DES INSTITUTEURS DANS LES RÔLES DE LECTEURS ET PRODUCTEURS DE TEXTE.

**Gestionnaires et responsables :** Les principaux gestionnaires et responsables sont les ministères et les secrétariats de l'éducation dans les différents niveaux de gouvernement, tout comme les instituteurs et les autorités éducatives.

**Bénéficiaires :** Les étudiants et toute la communauté éducative.

**Objectifs :** Il est suggéré de prêter une attention particulière aux recommandations du Manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques scolaires, qui met l'accent sur la nécessité d'implanter des politiques pour que la bibliothèque scolaire devienne un espace de formation de lecteurs et de rédacteurs<sup>3</sup>. Le Manifeste recommande, de la même façon, de favoriser les pratiques sociales significatives de lecture et d'écriture en bibliothèque scolaire, d'implanter l'exploitation et l'utilisation des divers moyens existants dans le domaine scolaire, de prendre en considération l'ouverture des bibliothèques scolaires aux communautés et d'articuler le travail des bibliothèques et d'autres espaces de lecture des écoles avec les mouvements de la communauté qui font la promotion de la formation de lecteurs.

### Actions recommandées :

- Réaliser des études et des diagnostics sur la situation des bibliothèques scolaires ;
- Réaliser un programme d'assistance à destination des bibliothèques scolaires qui prenne en compte leur financement et leur soutien technique ;
- Doter les bibliothèques de matériels de lecture adéquats servant d'appui aux programmes de rapprochement avec la communauté ;

---

<sup>3</sup> Note de la traductrice : dans le texte « escritores », littéralement « écrivains ». J'ai choisi d'employer l'une ou l'autre des traductions selon le contexte.

- Créer et renforcer des programmes de formation à destination des élèves et des enseignants, en tant que lecteurs et rédacteurs ;
- Créer et appuyer des réseaux nationaux de bibliothèques scolaires intégrés aux systèmes nationaux de bibliothèques ;
- Elaborer des projets de promotion de la lecture dans le domaine scolaire ;
- Sélectionner des textes pour les écoles et les bibliothèques en accord avec les critères de qualité et de pertinence de ces dernières.

**Moyens :** Il faut prendre en compte les instruments qui favorisent la réflexion sur la lecture et l'écriture.

**6. ENCOURAGER LA CREATION ET L'ACTUALISATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES, AFIN QUE CES DERNIERES PUISSENT REpondre AUX NECESSITES DE LECTURE POUR LA COMMUNAUTE AVEC UNE OFFRE PLURIELLE ET PERTINENTE DE LIVRES ET AUTRES SUPPORTS D'INFORMATION ; DE MEME, RECONNAÎTRE LE RÔLE FONDAMENTAL QUE JOUE LA BIBLIOTHEQUE DANS LA FORMATION DE LECTEURS ET DE REDACTEURS.**

**Gestionnaires et responsables :** L'affirmation de la valeur des bibliothèques publiques comme service essentiel à la communauté ne sera possible que grâce à l'action concertée des ministères de la culture et de l'éducation, les secrétariats de la culture, les gouvernements locaux, les organismes non gouvernementaux, les entreprises privées, la société civile, l'industrie éditoriale et les librairies.

**Bénéficiaires :** La population bénéficiaire comprend les usagers individuels et institutionnels, les organisations de portée régionale et locale, les populations marginalisées de la culture écrite et la communauté scolaire, tout particulièrement les enfants achevant l'étape de scolarisation et nécessitant un entretien des compétences élémentaires acquises durant l'éducation formelle.

**Objectifs :** On prêtera une attention particulière aux grandes lignes du Manifeste de l'Unesco dans lesquelles il est établi que la bibliothèque publique doit fonctionner comme un centre d'information local, constituer un espace ouvert d'information, d'expression et de participation, préserver et diffuser les cultures traditionnelles, restituer la dimension créative et esthétique associée au langage écrit et promouvoir l'apprentissage des compétences en relation avec la recherche, la récupération et l'organisation de l'information.

**Actions recommandées :** Reconnaître le contexte socioculturel et les nécessités et les intérêts de la communauté dans laquelle fonctionne la bibliothèque.

- Développer les collections dans différents genres et différents formats, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication, de manière à traduire les nécessités de la communauté en même temps que des critères de qualité ;
- Mettre en place des mécanismes de diffusion des différents services et, de cette manière, donner une meilleure visibilité de la bibliothèque ;
- Faire de la bibliothèque un centre de l'activité culturelle et de la participation citoyenne, grâce à la promotion de services d'information locale ;
- Inscrire les bibliothèques publiques dans les plans de développement local et les intégrer à la structure fondamentale des organismes politiques et administratifs locaux ;

- Offrir les conditions pour que les personnes, quel que soit leur type de handicap, puissent accéder aux services de la bibliothèque ;
- Chercher des mécanismes qui puissent garantir la stabilité des bibliothécaires responsables ;
- Implanter de nouvelles formes de gestion de projets avec la participation de la communauté et des entreprises privées, qui puissent permettre l'appropriation de la bibliothèque par une partie de la population, l'obtention des ressources et la continuité des programmes ;
- Concevoir et implanter, à partir des bibliothèques, des programmes permanents de promotion de la lecture et de l'écriture dirigés vers les différents groupes de la communauté ;
- Renforcer les liens des bibliothèques avec d'autres entités faisant promotion de différentes manifestations culturelles ;
- Garantir aux utilisateurs l'accès direct aux collections ;
- Réviser la législation existante et prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à la pénalisation injuste des bibliothécaires pour la détérioration ou la perte des livres ;
- Mener à bien des processus de formation concernant la préservation des livres.

**Moyens :** L'exécution de ces actions présuppose la connaissance et l'application de directives émanant d'organismes internationaux, l'appui de l'initiative privée et de la coopération internationale et l'utilisation de systèmes d'information standardisés et de réseaux d'information entre bibliothèques.

## 7. CREER, RENFORCER ET QUALIFIER DES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE POUR QUE LES ENSEIGNANTS, LES BIBLIOTHECAIRES ET LES AUTRES ACTEURS DEVIENNENT DES MEDIATEURS DE LA LECTURE ET DE L'ECRITURE.

**Gestionnaires et responsables :** Les gestionnaires et les responsables de la création, du renforcement et de la qualification de ces programmes sont les ministères de l'éducation et de la culture, avec la participation des universités, des centres de recherche, des instances de l'éducation formelle et informelle, des enseignants, des bibliothécaires et des promoteurs de la lecture.

**Bénéficiaires :** Les bénéficiaires de la création et du renforcement de programmes de formation sont les bibliothécaires, les enseignants et les médiateurs qui travaillent à la promotion de la lecture, de même que les écrivains et les auteurs.

**Objectifs :** Développer des expériences de formation et de d'actualisation des connaissances à travers lesquelles les médiateurs puissent poursuivre leur processus de formation et se reconnaître comme des lecteurs et des producteurs de textes.

### **Actions recommandées :**

- Intégrer la promotion de la lecture dans les programmes de formation professionnelle ;
- Créer une offre éducative formelle et informelle afin de répondre aux nécessités de formation ;
- Produire et diffuser des matériaux techniques favorisant la réflexion.

**Moyens :** il faut utiliser des budgets provenant des entités responsables de l'éducation et de la culture aux niveaux national, régional et local, ainsi que gérer les apports du secteur privé.

**8. RECONNAÎTRE ET APPUYER FINANCIEREMENT ET TECHNIQUEMENT LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA FORMATION DE LECTEURS DANS DES ESPACES ALTERNATIFS TELS QUE, ENTRE AUTRES, LES PRISONS, LES HÔPITAUX, LES TRANSPORTS EN COMMUN, LES FOYERS, LES BIBLIOTHÈQUES COMMUNAUTAIRES ET POPULAIRES .**

**Gestionnaires et responsables :** Organisation non gouvernementales, organisations de la société civile, promoteurs et gestionnaires de la culture, pouvoirs publics, partis politiques et entreprises.

**Bénéficiaires :** Cette priorité favorise, d'un côté les populations affectées au plus haut degré par le phénomène d'exclusion, que ce soit pour des raisons économiques, sociales, territoriales ou de santé ; et d'un autre côté la communauté en général à travers des services de bibliothèques élargis mis en place dans des environnements particuliers, avec des publics spécifiques, comme les systèmes de transports publics, les stades, les parcs, entre autres.

**Objectifs :** L'attention portée aux communautés marginalisées doit prendre en considération des objectifs définis en accord avec les nécessités propres à chaque population. Dans les espaces alternatifs, on doit favoriser des activités gratifiantes qui vont stimuler le désir de lecture. En accord avec cette proposition, on doit chercher à « sacréaliser » les espaces de rencontre avec le livre et favoriser la visibilité des bibliothèques.

**Actions recommandées :**

- Documenter et codifier les expériences réussies réalisées dans divers endroits du monde afin de les évaluer et de les imiter ;
- Stimuler la recherche et la réflexion autour du thème de l'impact des pratiques alternatives ;
- Encourager les initiatives non traditionnelles de stimulation de la lecture grâce à des prix et des bourses ;
- Offrir aux entreprises privées des espaces de concertation adéquats pour qu'elles connaissent et appuient les actions de cette nature ;
- Stimuler la formation d'agents communautaires de promotion de la lecture.

**Moyens :** Dans les communautés marginalisées, il faut prendre en compte la volonté et la créativité des personnes issues de la communauté même, qui doivent être orientées et appuyées par les bibliothèques, les écoles, les organisations culturelles et non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de la promotion de la lecture. Les budgets publics et privés doivent être injectés dans ce type de programmes, grâce à des subsides et des prêts.

**9. IMPLANTER DES PROGRAMMES DE PROMOTION DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE DIRIGÉS VERS LA PETITE ENFANCE ET LA FAMILLE.**

**Gestionnaires et responsables :** L'État doit implanter des programmes de lecture pour la petite enfance et la famille avec le concours des ministères de l'éducation et de la culture, des responsables de l'assistance et de la protection des mineurs en situation de risque, des fondations, des associations de parents et des instituts publics et privés.

**Bénéficiaires :** Cette priorité est dirigée vers les enfants, garçons et filles, et les jeunes, tout comme vers les adultes qui les prennent en charge.

**Objectifs :** Offrir aux enfants des environnements favorables dans lesquels ils puissent entretenir un contact rapproché avec la parole dans ses manifestations orales et écrites, et qui les aident à consolider leurs liens affectifs avec les autres membres de la communauté.

**Actions recommandées :**

- Promouvoir la création et la diffusion de livres et d'autres matériaux adéquats de lecture afin de favoriser l'interaction entre les enfants et leur environnement ;
- Encourager les pratiques de lecture à collective ;
- Fournir aux bibliothèques publiques des espaces et des livres adaptés à cet âge en implantant des programmes dans lesquels puissent interagir les adultes avec les enfants et les enfants avec les adolescents ;
- Stimuler la lecture à voix haute en tant que stratégie qui a fait ses preuves dans l'initiation au processus de lecture ;
- Créer des campagnes de lecture dirigées vers les enfants, garçons et filles, les adolescents et les adultes qui les ont à leur charge ;
- Susciter et proposer des orientations dans les jardins d'enfants pour favoriser l'intégration de la famille dans les activités de lecture collective.

**Moyens :** Afin de générer un plus grand impact et donner de la visibilité à ces actions, il convient de faire usage de moyens de communication de masse, tels que la télévision, la radio, les revues, les journaux, les panneaux publicitaires et tous les moyens qui permettent de diffuser le message sur l'importance qu'il y a à profiter du plaisir de la lecture dès la petite enfance. De la même manière, il faut exploiter les ressources des entités spécialisées en recherche et en promotion de la lecture à cet âge.

**10. DEVELOPPER DES STRATEGIES QUI CONTRIBUENT A PRESERVER LA CULTURE ET LA TRADITION ORALE, TOUT COMME SON ARRIMAGE DANS LA LANGUE ECRITE ET METTRE EN PRATIQUE DES ACTIONS QUI ENCOURAGENT LA PRODUCTION DE TEXTES DANS LES LANGUES NATIVES D'AMERIQUE.**

**Gestionnaires et responsables :** Pour assurer la réussite de cette priorité, il est indispensable de relier les ministères de la culture et de l'éducation, les organismes spécifiques en lien avec les cultures indigènes et avec l'éducation interculturelle bilingue, les organisations non gouvernementales qui travaillent dans ce domaine, les administrations nationales et locales, les autorités traditionnelles des communautés indigènes et la communauté elle-même.

**Objectifs :** Un objectif fondamental est de construire un espace de lecture interculturel pour la connaissance mutuelle, le respect, la tolérance et l'intégration. De la même manière on essaiera de développer l'auto-valorisation des communautés.

**Actions recommandées :**

- Elaborer des propositions spécifiques sur les pratiques de lecture dans des contextes interculturels ;
- Encourager la récupération des valeurs culturelles et matérielles, historiques et littéraires des communautés ;
- Enregistrer et diffuser le patrimoine intangible des différentes cultures qui fondent nos pays.

**Moyens :** Il faut employer des ressources provenant des instances de l'éducation et de la culture aux niveaux national, régional et local, tout comme des instituts d'anthropologie et d'études linguistiques ; de la même manière, il faut exploiter les ressources des organisations non gouvernementales vouées à la recherche et à la promotion des communautés indigènes.

#### **4. Politiques publiques en Amérique Latine**

Au sein des multiples politiques de promotion de la lecture qui progressent Amérique Latine, les plans nationaux de lecture sont reconnus comme étant des ces actions globales auxquelles participent un grand nombre d'agents d'Etat qui sollicitent les divers acteurs de la société afin d'encourager la lecture. En outre, ces politiques définissent des aspects tels que le temps d'exécution, la part de ressources investies par le gouvernement sur une période donnée et l'implantation de schémas de suivi et d'évaluation.

##### **4.1 Les PLANS NATIONAUX DE LECTURE en Amérique Latine et dans les Caraïbes**

###### **Argentine**

Ministère de l'Education, de la Science et de la Technologie  
Campagne Nationale de Lecture – Plan national de Lecture  
<http://www.me.gov.ar/>

###### **Brésil**

Ministère de la Culture – Programme de Promotion du Livre  
Plan National du Livre et de la Lecture - **VIVA LEITURA (Vive la Lecture)**  
<http://www.vivaleitura.com.br/index.asp>

###### **Colombie**

Ministère de la Culture - Plan National de Lecture et des Bibliothèques  
<http://www.mincultura.gov.co/planes/PNLB/planNalBibliotecasIntro.htm>  
**LEER LIBERA (Lire Libère)**  
<http://www.mincultura.gov.co/planes/leerLibera/intro/intro.htm>

###### **Cuba**

Ministère de la Culture – Programme National pour la Lecture  
<http://www.min.cult.cu/programas/textos/programanaclectura.html>

###### **Equateur**

Ministère de l'Education et de la Culture - **CAMPAÑA DE LECTURA “Eugenio Espejo”**  
<http://lee.cce.org.ec/>

###### **Salvador**

Ministère de l'Education – Programme National de la Lecture  
[http://www.edured.gob.sv/programas\\_proyectos/fom\\_lectura/index.asp](http://www.edured.gob.sv/programas_proyectos/fom_lectura/index.asp)

###### **Mexique**

Programme de Promotion de la Lecture et du Livre - **“Hacia un país de Lectores” (Vers un pays de Lecteurs)**

<http://www.conaculta.gob.mx/programa/fomento/fomento/>

## **Venezuela**

### **Todos por la Lectura (Tous pour la Lecture)**

<http://www.cenal.gov.ve/static/documentos/promolectura/pnl.htm>

Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports

## **4.2 Les PLANS REGIONAUX DE LECTURE en Amérique Latine et dans les Caraïbes**

### **MERCOSUR<sup>4</sup> CULTUREL** - Argentine et 12 pays d'Amérique Latine

Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie

Fundación del Banco de la Provincia de Buenos Aires

Instituto Cultural de la Provincia de Buenos Aires

Banco Ciudad de Buenos Aires

### **L'Amérique Latine Lit (Latinoamérica Lee)**

[http://www.ilimita.info/secciones/viaje\\_por\\_ilimita/gov/mercosur\\_proyecto\\_latinoamericalee.htm](http://www.ilimita.info/secciones/viaje_por_ilimita/gov/mercosur_proyecto_latinoamericalee.htm)

### **COMMUNAUTE ANDINE** Colombie – Ministère de l'Éducation Nationale

Direction Nationale du Droit d'Auteur

Secrétariats à l'Éducation du Pays

CERLALC<sup>5</sup>

### **Formación y difusión del respeto del derecho de autor en el marco de competencias ciudadanas (Formation et diffusion du respect du droit d'auteur dans le cadre des compétences citoyennes)**

[http://www.ilimita.info/secciones/viaje\\_por\\_ilimita/ilimita/comunidadandina\\_formacionydifusion.htm](http://www.ilimita.info/secciones/viaje_por_ilimita/ilimita/comunidadandina_formacionydifusion.htm)

### **AMERIQUE CENTRALE** - Salvador, Honduras, Nicaragua

### **Rotas Cajas de Lectura (Les Caisses de Routes de la Lecture)**

[http://www.ilimita.info/secciones/viaje\\_por\\_ilimita/gov/centroamerica\\_proyecto\\_rotacajas.htm](http://www.ilimita.info/secciones/viaje_por_ilimita/gov/centroamerica_proyecto_rotacajas.htm)

### **Niños Futbolistas (Enfants Footballeurs)**

Costa Rica – Chambre Costaricaine du Livre

[http://www.ilimita.info/secciones/viaje\\_por\\_ilimita/gov/centroamerica\\_proyecto\\_ninosfutbolistas.htm](http://www.ilimita.info/secciones/viaje_por_ilimita/gov/centroamerica_proyecto_ninosfutbolistas.htm)

## **Mexique ET CARAÏBES**

Secrétariat à la Culture / Secrétariat au Développement Social / Institut de la Jeunesse

Sistema de Transporte Colectivo Metro del Gobierno de la Ciudad de México

### **Para Leer de Boleto en el Metro Ciudad de México (A Lire pour un Billet dans le Métro, Ville de Mexico)** District Fédéral

[http://www.ilimita.info/secciones/viaje\\_por\\_ilimita/gov/mexico\\_proyecto\\_paraleerdeboleto.htm](http://www.ilimita.info/secciones/viaje_por_ilimita/gov/mexico_proyecto_paraleerdeboleto.htm)

## **4.3 Les Partenariats en Amérique Latine et dans les Caraïbes**

## **Venezuela**

### **Programa Refrésate Leyendo del Banco del Libro (Programme Rafrâchis-toi en Lisant - Banque du Livre)**

---

<sup>4</sup> Note de la traductrice : sigle désignant le Marché Commun du Sud, entente sur les échanges commerciaux née du traité d'Asunción, signé en 1991 par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay

<sup>5</sup> Centre Régional pour la Promotion du Livre en Amérique Latine et dans les Caraïbes

<http://www.bancodellibro.org.ve/proyectos.html>

La Banque du Livre (El Banco del Libro) est une organisation non gouvernementale du Venezuela qui développe des actions pour la formation de lecteurs, en particulier chez les enfants et les adolescents, avec l'objectif de favoriser la participation citoyenne dans les processus sociaux contemporains, avec l'appui de Coca Cola/Venezuela C.A. et Panamco, entreprise de mise en bouteille et de distribution de produits Coca Cola dans ce pays.

## **Chili**

### **BiblioRedes Abre tu Mundo (BiblioRedes<sup>6</sup> Ouvre ton Monde)**

<http://www.biblioredes.cl/bibliored>

Administrée par la Direction des Bibliothèques, des Archives et des Musées du Chili (DIBAM), BiblioRedes rend possible l'accès gratuit à des ordinateurs et à Internet, apportant ainsi une qualification technologique au sein du réseau des 368 bibliothèques publiques de la DIBAM réparties sur tout le territoire du Chili. La DIBAM a reçu un appui financier d'un montant de 9,2 millions de dollars de la part de la Fondation Bill et Melinda Gates afin de lancer l'initiative en 2001 puis 1 million de dollars additionnels en 2004 afin d'installer des ordinateurs dans la nouvelle bibliothèque publique de Santiago et de créer 13 laboratoires mobiles pour servir les communautés éloignées dans chaque région du pays.

## **Bibliometro**

<http://cultura.metroantiago.cl/Portal/Contenido.asp?CodCanal=107&TipoCanal=A>

Ce projet a été rendu possible grâce à la convention établie entre la DIBAM et le Metro S.A. Il consiste en la mise en place de petites bibliothèques dans les stations, ce qui permet aux groupes les plus divers de personnes, d'enfants, d'adolescents, d'adultes et personnes âgées d'accéder à la lecture.

## **5. Brésil – Ententes et Politiques publiques du Livre, de la Lecture et des Bibliothèques**

Les premières bibliothèques brésiliennes remontent à la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle car jusqu'à cette époque on ne savait presque rien des livres au Brésil. Durant la période coloniale et jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle les religieux de la Compagnie de Jésus firent d'importants efforts pour faciliter l'accès à la parole écrite, aussi bien pour l'instruction de leurs élèves que pour l'édification de leurs maîtres.

C'est récemment, au XIX<sup>e</sup> siècle, que les bibliothèques s'établirent au Brésil. La première bibliothèque publique brésilienne provient de la Biblioteca de Ayuda se trouvant à Lisbonne et appartenant à la Famille Royale du Portugal, et dont le fonds constitué par la Librería Real et del Infante (Bibliothèque Royale et du Dauphin) partit à destination du Brésil en novembre 1807 réparti dans 230 caisses. Inaugurée le 13 mai 1811, jour anniversaire de D. Jao<sup>7</sup>, elle fut accessible aux chercheurs après requête préalable. En 1814, la bibliothèque fut ouverte au public. Pour ce fonds quand le Brésil se sépara politiquement du Portugal et négocia la vente de la Bibliothèque Royale, le pays paya huit cent contos<sup>8</sup> soit 250 mille livres, c'est-à-dire environ 12,5% du prix total des objets laissés par la cour. Le fonds de la Bibliothèque Royale se trouve

---

<sup>6</sup> Note de la traductrice : se traduit littéralement par « BiblioRéseaux »

<sup>7</sup> Note de la traductrice : Jean VI le Clément (1767-1826), roi de Portugal de 1816 à 1826.

<sup>8</sup> Note de la traductrice : équivaut à 1000 mil-réis, le mil-réis (lui-même divisé en réis) étant la monnaie utilisée jusque avant 1942.



aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Rio de Janeiro au milieu d'un fonds de plus de 8 millions de documents dont le nombre ne cesse de croître en raison du dépôt légal établi par la loi, et qui garantit à la Bibliothèque Nationale la remise d'un exemplaire de toutes les publications produites sur le territoire national, quel que soit le support ou le procédé employé.

Au Brésil, la création des bibliothèques publiques est toujours née de l'initiative gouvernementale. Durant les premières années de la République l'enseignement était précaire et la bibliothèque était synonyme de livre tandis que la diffusion de l'information était orale et utilitaire.

En 1912, la Bibliothèque Nationale a créé le premier cours pour la formation de bibliothécaires. Il existe aujourd'hui 42 écoles de Bibliothéconomie et plus de 25 000 bibliothécaires possédant une formation supérieure dans le pays.

Pendant l'ère Vargas<sup>9</sup> (1930-1945) l'Institut National du Livre fut créé, avec l'objectif de favoriser les moyens pour la production, le perfectionnement du livre et l'amélioration des services en bibliothèque, en cherchant à améliorer les taux d'alphabétisation et à favoriser la qualification des travailleurs de l'industrie. La contribution majeure de l'Institut National du Livre fut l'introduction des bibliothèques publiques dans l'agenda gouvernemental.

L'assignation de ressources économiques dans la production du livre est récente au sein des activités culturelles brésiliennes. Dans les années 30 et 50, le gouvernement a promu la distribution de ce qu'il considérait comme appartenant au patrimoine bibliographique et a investi dans le livre didactique par le biais de distributions gratuites aux élèves du réseau de l'enseignement public, au détriment de l'intégration des bibliothèques dans la structure organisationnelle de l'école.

Le manque de bibliothèques scolaires a provoqué la *scolarisation des bibliothèques publiques* et le repli du public adulte. C'est seulement au cours des années 70 que sont apparues les premières études et recherches en rapport avec les usagers.

Dans les années 80 les recherches démontrèrent la nécessité d'élaborer une politique en vue d'attirer les non usagers des bibliothèques et confirmèrent que la circulation de l'information dans les grands groupes de population est orale.

Quelques thèses et mémoires brésiliens sur les bibliothèques publiques ont désigné le processus de colonisation, l'idéologie du livre et de la lecture comme instrument de domination, la dictature militaire et plus récemment le néolibéralisme, comme facteurs néfastes à leur développement, empêchant les bibliothèques publiques de se mêler aux intérêts communautaires et de démontrer au grand public l'importance des services qu'elles rendent.

Le panorama du Brésil que nous sommes en train d'ébaucher présente un pays qui possède, selon les données officielles, un territoire de plus de 8 millions de km carrés sur lesquels vivent plus de 180 millions d'habitants, éparpillés dans environ 5 560 grandes, moyennes et petites municipalités. La majorité de la population a entre 15 et 19 ans et, parmi la population de plus de 15 ans, 12% sont analphabètes, 32% possèdent de 4 à 7 ans d'instruction et 25% ont plus de 11 ans d'instruction.

Le brésilien qui apprécie la lecture est dans la tranche d'âge des 40 ans, d'après les données de l'enquête *Portrait de la Lecture au Brésil* réalisée en janvier 2001, dans le cadre national, par des organismes du secteur éditorial, avec l'objectif d'identifier les habitudes de

---

<sup>9</sup> Note de la traductrice : Getulio Vargas a pris le pouvoir au Brésil après un coup d'état en 1930. L'action de cet homme d'Etat a donné lieu à de nombreuses mutations et son suicide en 1954 sous la pression des militaires a profondément marqué le pays.

lecture dans le pays et de livrer des informations essentielles pour la planification d'une logique de marché et la mise en place de politiques publiques.

Le plus important dans ce panorama est la valorisation de la lecture à travers des actions gouvernementales et non gouvernementales dans le but de promouvoir le développement culturel et la création littéraire, en reconnaissant le livre comme instrument principal pour la formation éducative, la promotion sociale et la manifestation de l'identité culturelle des individus.

D'après les données officielles il y a aux environs de 5 000 bibliothèques publiques au Brésil, disséminées parmi 78,7% des municipalités brésiliennes. Dans 69% des municipalités il y a une bibliothèque seulement et plus de 50% d'entre elles sont concentrées dans la région du Sud Est constituée par les Etats de Rio de Janeiro, São Paulo, Minas Gerais et Espírito Santo. Parmi les municipalités comprenant jusqu'à 20 000 habitants, 938 ne disposent d'aucune bibliothèque. D'après les données officielles, à partir de mai 2005 toutes celles de l'Etat de Rio de Janeiro et de l'Etat de São Paulo posséderont au moins une bibliothèque publique.

En 2004, un quotidien national retransmis par une des chaînes les plus écoutées de la télévision brésilienne, a diffusé une enquête de l'Institut EcoFuturo, organisation non gouvernementale brésilienne, union des plus grands fabricants de papier du pays, qui a obtenu au moyen de diverses sources d'enquête un résultat surprenant en traçant la carte des bibliothèques soutenues par le secteur public et par le secteur tertiaire existant au Brésil.

L'enquête a présenté comme résultat un nombre de bibliothèques quatre fois supérieur aux données officielles enregistrées. Se sont considérées comme bibliothèques publiques toutes celles recevant un soutien du secteur public et du secteur tertiaire et qui touchent les communautés, beaucoup d'entre elles étant soutenues par des brésiliens mobilisés de manière solidaire et volontaire et, bien souvent, solitaire.

En réalité l'enquête a conclu que beaucoup des actions volontaires des membres de la communauté sont des initiatives qui peuvent contribuer à la réduction de l'analphabétisme. Au Brésil, environ 40% de la population alphabétisée ne comprend pas ce qu'elle lit et ne poursuit pas la communication par écrit, ce qui les définit comme analphabètes fonctionnels ou illettrés, ce qui constitue là un véritable et admirable paradoxe avec l'existence de 14 000 bibliothèques publiques dans tout le pays. Parmi celles-ci, à peine 356 possèdent des ordinateurs et elles sont concentrées dans le Sud Est (41,1%) suivi par le Nord Est (27,1%), le Sud (18,8%), le Centre Ouest (7,6%) et le Nord (5,4%). Le nombre est surprenant mais tout à fait insuffisant selon les modèles établis par l'Unesco. La majorité des bibliothèques brésiliennes est soutenue par des dotations publiques et la grande majorité se maintient presque exclusivement grâce à des donations.

Le plaisir de la lecture chez le peuple s'appuie sur trois facteurs : l'éducation, le revenu et le temps libre, objectifs vers lesquels les actions gouvernementales et non gouvernementales doivent converger. En partageant le point de vue selon lequel le pays traverse une phase de croissance économique stable nous considérons que les actions doivent en priorité promouvoir l'accès aux bibliothèques publiques et au perfectionnement du parcours scolaire avec une emphase sur la lecture, la réduction des taxes et des impôts afin de favoriser la production éditoriale et la motivation pour la lecture à travers des campagnes nationales. Quelques initiatives méritent d'être distinguées :

- Introduction sur la suggestion du célèbre écrivain brésilien Jorge Amado du principe d'immunité fiscale pour le livre et le papier dans la Constitution Fédérale de 1946 ;
- Séparation des langues portugaise et brésilienne pour l'émancipation orthographique de 1942 ;

- Programme d'acquisition de livres pour les écoles et les bibliothèques avec la création de la Commission du Livre Technique et Didactique depuis 1985 ;
- Associations appuyées par la loi Rouanet avec les banques, entreprises d'état et initiatives privées, dans le but de capter et de canaliser la recherche d'appuis pour les projets culturels d'institutions de droit public et privé, à but non lucratif, visant la préservation et la diffusion des fonds documentaires, la transformation sociale des communautés au travers de diverses actions de nature culturelle appuyées sur la technologie digitale et le formation de lecteurs, telles que :
  - Programme d'Appui aux Fonds BNDES (Programa de Apoyo a Acervos BNDES) – Banque Nationale de Développement Economique et Social ;
  - Programme Culturel PETROBRAS – Entreprise Publique Pétrolière ;
  - Programme Novos Brasil TELEMAR – Entreprise des Télécommunications ;
  - Programme CAIXA ECONOMICA FEDERAL de Adoção de Entidades Culturais – Institution Financière Publique

## **5.1 Lois et subventions pour appuyer le livre, la lecture et les bibliothèques**

### **5.1.1 Lois et subventions fédérales**

Projet de loi du Sénat 27 du 22/02/2005. Inclut un alinéa à l'article 12 de la Loi 9.250 de 1995 sur la déduction des donations de livres à des bibliothèques publiques dans le calcul de l'impôt sur le revenu que doivent payer les personnes.

Loi 11.033 du 21/12/2004. Etablit la proportionnalité zéro dans le paiement des impôts et des contributions PIS (Programme d'Intégration Sociale) et COFINS (Contribution Sociale pour le Financement de la Sécurité Sociale) pour tout type d'opération avec des livres dans le pays, ce qui pourra entraîner sur trois ans une réduction de 10% dans le prix final du livre. Le Fonds Pour la Lecture (Fondo Pro Lectura) a prévu une contribution fixe de 1% sur la facturation faite aux éditeurs, aux libraires et aux distributeurs. Sa création est une contrepartie du secteur en rapport avec l'incidence du PIS/COFINS et du PASEP<sup>10</sup> sur le livre.

Loi 10.944 du 14/12/2004. Statue sur le dépôt légal des publications à la Bibliothèque Nationale.

Loi 10.925 du 23/07/2004. Crée une exception pour les livres importés concernant les impôts et les contributions au PIS/COFINS.

Loi 10.753 du 30/10/2003. Institue la Politique Nationale du Livre. Parmi les principaux articles de la loi on trouve : la définition de ce qui peut être considéré comme un livre ; la mise en place de formes de financement pour les éditeurs et pour le système de distribution du livre grâce à la création de lignes de crédit spécifiques ; la formation d'un fonds de provision pour la liquidation des stocks ; le progrès des droits d'auteur dans le cadre de la publication ; l'introduction de l'heure de lecture quotidienne dans les écoles ; la définition du livre comme matériel non permanent ; les différents biens patrimoniaux des bibliothèques publiques.

---

<sup>10</sup> Note de la traductrice : Programa de Formacion del Patrimonio del Servidor Publico soit Programme de Constitution du Patrimoine des Fonctionnaires

Décret 2.894 du 22/12/1998. Réglemente l'émission et la provision du cachet ou de la marque d'identification des disques et des œuvres audiovisuelles prévus à l'article 113 de la Loi 9.610 du 19 février 1998, qui modifie, actualise et consolide la législation sur les droits d'auteur et inclut d'autres mesures.

Loi 9.610 du 19/02/1998. Modifie, actualise et consolide la législation sur les droits d'auteur et propose d'autres mesures.

Décret 520 du 13/03/1992. Institue le Système National des Bibliothèques Publiques et met en place d'autres mesures.

Loi 8.313 du 23/12/1991 (Loi Rouanet). Institue le Programme National d'Appui à la Culture (Pronac), formé par trois mécanismes : le Fonds National de Culture (FNC), le Mécénat et le Fonds d'Investissement Culturel et Artistique (Ficart). La loi Rouanet cherche à subventionner les initiatives culturelles d'entreprises et de personnes physiques qui désirent financer des projets culturels. La loi accorde des bénéfices fiscaux à ceux qui entreprennent et appuient des projets culturels sous la forme de donations ou de mécénat. Les entreprises et les personnes physiques utilisent l'exemption jusqu'à 100% de la valeur de l'impôt sur le revenu et lancent des projets culturels. En plus de l'exemption fiscale elles en tirent bénéfice pour leur image institutionnelle et leur marque.

### **5.1.2 Lois et subventions d'Etat**

A travers la législation de renoncement fiscal et l'assignation des ressources de l'ICMS (Impôt sur la Circulation des Marchandises et des Services) dans les projet culturels, les entreprises établies dans le pays ont exercé des actions de responsabilité sociale, en encourageant le développement de communautés défavorisées, en les aidant à développer des connaissances et une gestion rendues socialement nécessaires et à générer des revenus sur des bases justes et substantielles. On trouvera ci-après la présentation de quelques lois d'état en vigueur actuellement. Dans la majorité des états il existe des projets de loi de subvention de la culture et on discute de la création du Fonds d'Etat à la Culture. Quelques municipalités ont approuvé des lois municipales de subvention de la culture.

**Loi d'Etat 7.015/96 – Fazcultura. Programme d'Etat de Subvention de la Culture de l'Etat de Bahia.** Les entreprises situées dans l'état de Bahia peuvent déduire jusqu'à 80% de la valeur investie dans des projets approuvés par la Commission Gestionnaire du Programme Fazcultura, dans une limite de 5% de l'ICMS dû.

**Loi d'Etat 12.464/95. Etat de Ceará.** Les entreprises situées en Ceará peuvent déduire une part des valeurs investies dans des projets approuvés par le Secrétariat à la Culture ou contrôlés par le Fonds d'Etat à la Culture dans une limite de 2% de l'ICMS dû.

**Loi d'Etat 158/91. Fonds d'Appui à l'Art et à la Culture et Loi de Subvention du District Fédéral.** Les entreprises situées dans le district fédéral peuvent décompter jusqu'à 20% de la valeur due pour l'IPTU (Impôt Foncier) et l'ISS (Impôt sur les Services) ou 5% de la valeur due au titre de l'ITBI (Impôt sur la Transmission entre Vivants des Biens Meubles et Droits Rattachés) dans ce qui est investi dans les projets culturels.

**Loi d'Etat 11.005/93. Système de Subvention de la Culture – Etat de Pernambuco.** Les entreprises peuvent déduire de l'ICMS 100% de la valeur de celle-ci en cas de donation, 70% dans le cas d'un mécénat et 35% dans le cas d'un investissement.

**Loi d'Etat 1954/92. Loi de Subvention de la Culture de l'Etat de Río de Janeiro.** Les entreprises de l'état de Río de Janeiro peuvent déduire de l'ICMS jusqu'à 50% des valeurs investies dans des produits culturels.

**Loi d'Etat 10.846/96. Système d'Etat de Financement et de Subvention des Activités Culturelles de Río Grande do Sul.** Les entreprises peuvent compenser 75% de la valeur investie dans des projets culturels par le biais d'une exemption fiscale.

**Loi d'Etat 670/95. Loi Hermes de Abreu de l'Etat de Mato Grosso.** Les contribuables de l'ICMS peuvent décompter jusqu'à 3% de l'impôt dû si ils investissent dans des projets culturels.

**Loi d'Etat 8.819/94. Loi de Subvention de la Culture de l'Etat de São Paulo.** Les ressources distribuées grâce à cette loi trouvent leur origine dans le budget normal du Secrétariat d'Etat à la Culture. Les projets contribuent au financement de jusqu'à 80% de leur coût total.

**Loi d'Etat 12.733/97. Loi de Subvention de la Culture de l'Etat de Minas Gerais.** Les entreprises établies en Minas Gerais peuvent décompter jusqu'à 3% de l'ICMS dû par l'appui de projets culturels.

**Loi d'Etat 5.885/95. Loi de Subvention de la Culture et Fonds Spécial de Promotion des Activités Culturelles de l'Etat de Pará.** Les contribuables de l'ICMS peuvent décompter jusqu'à 80% des valeurs investies dans des projets culturels ou contrôlés par le Fonds Spécial de Promotion dans une limite de 5% de l'impôt dû.

## **5.2 Plan National du Livre et de la Lecture. Programme Faim de Livres (Hambre de Libros)**

En accord avec le Plan Ibéro américain de Lecture, le Gouvernement brésilien a créé en 2004 le Programme **Faim de Livres**, dans le but d'équiper les municipalités brésiliennes sans bibliothèques, objectif du Plan National du Livre et de la Lecture, et d'achever la construction de 1 000 bibliothèques publiques grâce à l'investissement de ressources issues du budget national.

Le Plan National du Livre et la Lecture **VIVALECTURA**<sup>11</sup> est le nom que donne le Brésil à l'Année Ibéro américaine de la Lecture qui sera célébrée dans 21 pays d'Europe et d'Amérique en 2005 et qui se caractérisera comme étant une grande mobilisation nationale afin que 2005 soit une année charnière marquant le début d'un effort gigantesque universel pour que le Brésil mette en place une Politique Nationale du Livre, de la Lecture et des Bibliothèques dans des dimensions en rapport avec le pays et donne de cette manière la grande impulsion nécessaire pour construire une Nation de Citoyens Lecteurs.

Les administrations (fédérale, d'état et municipales), les écoles, les professeurs, les bibliothécaires, les écrivains, les éditeurs, les libraires, les organisations non gouvernementales, les médias, les entreprises privées et tous ceux qui considèrent la Lecture comme une question

---

<sup>11</sup> Note de la traductrice : Vive la Lecture

stratégique pour la Nation, y compris pour promouvoir l'intégration et la citoyenneté, sont actuellement sollicités pour promouvoir un grand mouvement national.

Le calendrier trimestriel de VIVALEITURA et les actions qu'il comprend - <http://www.vivaleitura.com.br/calendri.asp> - vont constituer la première édition à caractère permanent du Plan National du Livre et de la Lecture, créé par l'Etat, l'Initiative Privée et le Secteur Tertiaire.

Le Plan d'Action de VIVALECTURA poursuit 4 axes stratégiques - <http://www.vivaleitura.com.br/estrategias.asp> - autour desquels se regroupent diverses lignes d'action. Chacune d'entre elles est formée par ses projets respectifs et des programmes appliqués par les administrations, des entreprises, des écoles et des ONG. L'accès au cadastre des programmes de chaque axe rend possible l'identification de milliers de projets développés dans la société grâce à l'initiative privée et au secteur public.

### **AXE 1 : DEMOCRATISATION DE L'ACCES**

Implantation de nouvelles bibliothèques publiques  
Renforcement du réseau actuel des bibliothèques  
Actions pour conquérir de nouveaux espaces de lecture  
Distribution de livres gratuits  
Actions pour améliorer l'accès au livre et à d'autres formes de lecture

### **AXE 2 : PROMOTION DE LA LECTURE ET FORMATION**

Promotion de médiateurs  
Projets de stimulation de la lecture  
Appui de la recherche académique  
Création de systèmes d'information  
Prix et distinctions pour les meilleures pratiques  
Calendrier d'évènements et d'activités  
Actions d'appui des entreprises privées

### **AXE 3 : VALORISATION DU LIVRE ET DE LA LECTURE**

Actions pour transformer la lecture en Politique Publique et de l'Etat  
Actions pour faire prendre conscience de la valeur sociale de la lecture

### **AXE 4 : APPUI A LA CREATION ET DE LA PRODUCTION DU LIVRE**

Appui à la politique industrielle  
Appui à la distribution et de la circulation des biens  
Appui aux auteurs et aux écrivains

Nous souhaitons mettre en exergue quelques **Projets et Ententes** qui se développent actuellement dans le pays.

### **FERIA LIBRO (Foire au Livre) de Subvention de la Lecture**

Dans la ville de Río de Janeiro, le Département Général des Bibliothèques (<http://www.bperj.r.gov.br/>), noyau du Système des Bibliothèques Publiques de l'Etat de Río de Janeiro, développe avec l'appui de l'IFLA le projet FERIA LIBRO de Subvention de la Lecture. Il s'agit d'un kiosque avancé établi dans un marché aux fruits et aux légumes, faisant l'offre

d'amener la lecture à ceux qui pour quelque motif que ce soit ne peuvent se rendre à la Bibliothèque. Le fonds sera à la disposition des usagers pour le prêt à domicile. Le Système des Bibliothèques Publiques de l'Etat de Rio de Janeiro sera informatisé grâce à une entente entre TELEMAR, la plus grande entreprise de télécommunications du Brésil et le Secrétariat d'Etat à la Culture, avec des ressources provenant des bénéfices de la Loi d'Etat de Subvention de la Culture.

### **BIBLIOTEQUINAS**

Les 25 premières unités du projet Salle de Lecture de l'entreprise Oldenburg Marketing Cultural et du Groupe Editorial RECORD ont été installées en 2003. Le projet a pour objectif d'installer plus de 250 espaces de lecture dans tout le pays à commencer par une *bibliothèque* dans les hôpitaux et les écoles municipales de Rio de Janeiro. Chaque salle de lecture essaiera d'avoir un fonds de mille livres (250 mille exemplaires au total). En contrepartie, l'institution qui reçoit les livres de marque Record, José Olympio et Bertrand Brasil offre l'espace et les personnes responsables de la gestion. Le coût sera à la charge des mécènes (White Martins a été le premier) appuyés par la Loi Rouanet. <http://www.record.com.br/apresentacao.htm> .

### **Pasión por Leer (Passion de Lire)**

La campagne *Pasión por Leer*, inspirée par la Fureur de Lire française, créée en 1982 en France, génère d'importants contacts entre les écrivains, les éditeurs, les libraires, les bibliothécaire et le public des lecteurs. La *Pasión por Leer* lancée il y a 12 ans par la Préfecture de Rio de Janeiro par l'intermédiaire du Secrétariat Municipal aux Cultures, réalise pendant une semaine des actes culturels non seulement dans l'ensemble des 25 bibliothèques populaires et itinérantes de Rio de Janeiro mais aussi dans tous les centres culturels, dans les théâtres, les auditoriums et les arènes, les musées et les universités, avec une série de présentations de contes et d'histoires, des chorales et des sessions musicales, des lectures à voix haute de textes particuliers, une série de conférences sur l'acte de lecture et son influence hautement positive dans la vie des gens. La *Pasión por Leer* reçoit l'appui des Banques Publiques d'Ambassades et de Consulats de différents pays, organismes autonomes, institutions religieuses et financières.

[http://www.vivaleitura.com.br/calendario\\_detalle.asp?id\\_projeto=353](http://www.vivaleitura.com.br/calendario_detalle.asp?id_projeto=353) .

### **Bibliothèque « Embarque dans la Lecture » dans le Métro de São Paulo – Station Paraíso**

La bibliothèque, avec aux alentours de 4 000 titres de romans, de livres de fictions et de biographies a été la première des 10 bibliothèques que le Métro a commencé à installer dans ses stations. Inspirée par les bibliothèques des métros de Santiago, du Chili et de la ville de Mexico. La bibliothèque « Embarque dans la Lecture » a réalisé, en huit mois de fonctionnement, plus de 25 000 prêts de livres aux usagers inscrits gratuitement. En plus du prêt de livres, le projet du métro brésilien propose des réunions littéraires, des discussions avec des auteurs et des concours de talents. Le fonds est issu d'une partie du fonds de commerce donné par les éditeurs paulistes<sup>12</sup>.

<http://www.metro.sp.gov.br/servicos/biblioteca/embarque.shtml> .

Nous espérons avoir présenté un panorama des partenariats et des politiques publiques en développement en Amérique Latine et dans les Caraïbes et particulièrement en ce qui concerne le

---

<sup>12</sup> Note de la traductrice : nom des habitants de São Paulo.

Brésil, mises en place pour stimuler le livre, la lecture et les bibliothèques, pour le bien-être commun des peuples et des nations qui font partie de cette région du monde.

## 6. Références bibliographiques

AGUIAR, Sonia. Observatório da cidadania: monitorando as políticas públicas em âmbito global. *Ci. Inf.* [online]. maio/ago. 1999, vol.28, no.2 [citado 12 Maio 2005], p.139-145. Disp Web: <[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0100-19651999000200006&ISSN=0100-1965](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0100-19651999000200006&ISSN=0100-1965)>

BARROSO, Maria Alice. *A biblioteca pública na educação do adulto*. Rio de Janeiro: Expressão e Cultura, 1998. 102p.

INSTITUTO ECOFUTURO. *Pesquisa sobre as bibliotecas públicas existentes no país*. 2004. [citado 11 Maio 2005]. Disponível na World Wide Web: <<http://www.ecofuturo.org.br/JN.asp>>

LINDOSO, Felipe. *O Brasil pode ser um país de leitores?: política para a cultura, política para o livro*. São Paulo: Summus, 2004. 222p

MIRANDA, Antonio. Sociedade da informação: globalização, identidade cultural e conteúdos. *Ci. Inf.* [online]. maio/ago. 2000, vol.29, no.2 [citado 17 Maio 2005], p.78-88. Disponível na World Wide Web: <[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0100-19652000000200010&lng=pt&nrm=iso](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0100-19652000000200010&lng=pt&nrm=iso)>. ISSN 0100-1965..

PEÑA, Bernardo; CORTÉS, León. Las políticas públicas de lectura: una visión desde sus actores. [citado 11 Maio 2005]. Disponível na World Wide Web: [http://www.ilimita.info/secciones/servicio\\_info/doc/conferencia1.pdf](http://www.ilimita.info/secciones/servicio_info/doc/conferencia1.pdf)

PLAN IBEROAMERICANO DE LECTURA – ILÍMITA. *Por una Agenda de Políticas Públicas de Lectura*. [citado 11 Maio 2005]. Disponível na World Wide Web: [http://www.ilimita.info/secciones/servicio\\_info/doc/agenda.pdf](http://www.ilimita.info/secciones/servicio_info/doc/agenda.pdf)

QUEAU, Philippe. A revolução da informação: em busca do bem comum. *Ci. Inf.* [online]. 1998, vol.27, no.2 [citado 11 Maio 2005], p.nd-nd. Disponível na World Wide Web: <[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0100-19651998000200014&lng=pt&nrm=iso](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0100-19651998000200014&lng=pt&nrm=iso)>. ISSN 0100-1965.

REVESZ, Bruno. ¿Qué significa pensar la lectura como un asunto de política pública? [citado 11 Maio 2005]. Disponível na World Wide Web: [http://www.ilimita.info/secciones/servicio\\_info/doc/conferencia2.pdf](http://www.ilimita.info/secciones/servicio_info/doc/conferencia2.pdf)

SUAIDEN, Emir José. A biblioteca pública no contexto da sociedade da informação. *Ci. Inf.* [online]. maio/ago. 2000, vol.29, no.2 [citado 11 Maio 2005], p.52-60. Disponível na World Wide Web: <[http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci\\_arttext&pid=S0100-19652000000200007&lng=pt&nrm=iso](http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0100-19652000000200007&lng=pt&nrm=iso)>. ISSN 0100-1965.